

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME
DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
WILAYA DE RELIZANE
N°...../DEP/2026
N°.....SMP/DEP/2026

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire
dont le NIF. N° (424024000048285)

- Conformément à l'article 46 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.
- Avis de Concours National d'architecture Restreint N° 10/2026 Au Journaux (El-Djoumhouria en langue Arabe en date du 16/04/2026) Et (Cap/Dz en langue Français en date du 16/04/2026) Concernant le projet :

Projet : Etude Et Suivi Pour la Réalisation d'une Ecole Primaire Type 02 à EL Khallafi Commune Sidi Saada .

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres financières en date du 05/08/2026 pour la direction des équipements publics -

N°	BUREAU D'ETUDE	Note Globale	Montant d'étude (Proposé)	Montant d'étude (Après Correction)	Délai D'étude	Délai de Suivi	OBS
01	GANEM BRAHIMI NIF°: 19814801009422804800	80.50 Pts	13.230.000.00 DA	13.230.000.00 DA	03 Mois	08 Mois	Mieux disant

NB : le service contractant est tenu d'inviter tout soumissionnaire intéressé de se rapprocher à nos services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution Provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.
Le soumissionnaire peut introduire un recours auprès de la commission de wilaya des Marchés publics dans un délai de dix (10) jours, à compter de la publication du présent avis 02 dans le BOMOP et les quotidiens nationaux et Presse Electronique Conformément aux dispositions de l'articles 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics.